



Assemblée générale

Distr.: Générale
4 août 2006

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Étude sur la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation réaliste de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes

I. Introduction

1. Dans sa résolution 59/2 du 20 octobre 2004, intitulée "Examen de l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique", l'Assemblée générale est convenue qu'une étude devrait être consacrée à la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation réaliste de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes et que cette étude devrait être établie par un groupe spécial d'experts, prêtés par les États Membres intéressés et les organisations internationales compétentes.

2. Le groupe spécial d'experts a été créé et s'est réuni lors de la quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2005. À cette occasion, il a finalisé son projet de mandat et une ébauche de son plan de travail en vue de l'élaboration de l'étude proposée, puis les a présentés au Sous-Comité pour examen et approbation. Celui-ci les a approuvés tels que modifiés.

3. Les experts des États Membres, des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité indiqués ci-après ont été nommés membres du groupe spécial d'experts et ont participé à l'élaboration de l'étude: Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Bélarus, Canada, Chine, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Lettonie, Maroc, Nigéria, Philippines, République de Corée, République tchèque et Roumanie; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation météorologique mondiale; Comité de la recherche spatiale, Fédération internationale d'aéronautique et Société



internationale de photogrammétrie et de télédétection. Les travaux du groupe spécial d'experts ont été appuyés par le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat.

4. À sa quarante-huitième session, en 2005, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a examiné l'état d'avancement des travaux du groupe spécial d'experts et l'a prié de finaliser son projet d'étude et de le soumettre au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session, en 2006, pour que celui-ci l'examine et le recommande au Comité.

5. Le groupe spécial d'experts a présenté au Sous-Comité, pour examen, son étude sur la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination des services spatiaux pour la gestion des catastrophes (A/AC.105/C.1/L.285). Le Sous-Comité l'a félicité pour l'excellente étude qu'il lui avait présentée, notant qu'il y avait souligné que l'entité internationale de coordination des moyens spatiaux pour la gestion des catastrophes proposée serait un guichet unique et serait chargée d'apporter un appui aux responsables de la gestion des catastrophes et une plate-forme qui favoriserait les alliances; elle devrait être orientée vers les utilisateurs et contribuer à rapprocher les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale.

6. Tout en reconnaissant le rôle et les fonctions de l'entité proposée, le Sous-Comité est convenu que sa création ne devrait pas entraîner de chevauchement d'activités et a demandé que le groupe spécial d'experts travaille en étroite consultation avec d'autres organisations ayant des initiatives en cours dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion des catastrophes, notamment la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (ou Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) actuellement mis en place par le Groupe de travail sur l'observation de la Terre (GEO), la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) ainsi que des programmes et projets tels que le projet RESPOND d'appui aux activités de secours humanitaire, d'atténuation des effets des catastrophes et de reconstruction et le programme pour les applications satellites opérationnelles (UNOSAT) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), qui fournissent des services opérationnels aux opérations de secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier le Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

7. Le Sous-Comité a arrêté les étapes ci-après des travaux du groupe spécial d'experts:

a) Le groupe spécial d'experts, avec le soutien du Bureau des affaires spatiales, devrait consulter les responsables de l'exécution des initiatives mentionnées au paragraphe 6 ci-dessus en vue de s'entendre sur la répartition des tâches et sur la manière dont l'entité proposée pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de ces initiatives tout en améliorant l'utilisation des techniques spatiales dans le domaine de la gestion des catastrophes, en particulier dans les pays en développement; les résultats d'une telle coordination devraient être présentés pour examen au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-neuvième session, en 2006;

b) Le Bureau des affaires spatiales devrait adresser une lettre à tous les États membres leur demandant de communiquer officiellement les engagements qu'ils pourraient prendre pour fournir un appui à l'entité proposée;

c) Tous ceux qui fourniraient un appui seraient ensuite invités à harmoniser leurs engagements dans une proposition viable aux fins de la mise en place de l'entité;

d) Le groupe spécial d'experts devrait se réunir en marge de la quarante-neuvième session du Comité pour finaliser son rapport au Comité, qui comprendrait notamment un plan de mise en œuvre se fondant sur les engagements obtenus, et pour proposer le nom à donner à ladite entité.

8. On trouvera ci-après les résultats des consultations menées par le groupe spécial d'experts, avec le soutien du Bureau des affaires spatiales, auprès des représentants des initiatives en cours, ainsi qu'un plan de travail révisé qui tient compte de ces résultats, une liste actualisée des ressources nécessaires, la nouvelle dénomination proposée pour l'entité et une proposition relative à sa mise en place fondée sur les engagements reçus. Le présent document est complémentaire du document A/AC.105/C.1/L.285.

II. Coordination avec les initiatives en cours

9. À la demande du Sous-Comité, le groupe spécial d'experts, avec le soutien du Bureau des affaires spatiales, a procédé à des consultations avec les représentants des initiatives suivantes: GEOSS, Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", UNOSAT et Stratégie internationale de prévention des catastrophes, entre autres. Les résultats de ces consultations sont présentés dans le plan de travail proposé (annexe I).

Système mondial des systèmes d'observation de la Terre

10. Le groupe spécial d'experts et le Bureau des affaires spatiales ont tenu trois réunions avec le secrétariat du GEO, afin d'examiner les moyens d'assurer que les deux initiatives fonctionnent d'une manière coordonnée et efficace. Un représentant du secrétariat du GEO a participé à la réunion qu'a tenue le groupe spécial d'experts le 21 février 2006 en marge de la quarante-troisième session du Sous-Comité scientifique et technique. Suite à cette réunion, un représentant du Bureau a, au nom du groupe spécial d'experts, fait une présentation au Groupe de travail sur les tsunamis du GEO réuni à Paris les 27 et 28 février 2006. Enfin, le Directeur du secrétariat du GEO et des représentants du Bureau se sont rencontrés à Vienne le 4 mai 2006 pour examiner le plan de travail proposé et voir comment coordonner les activités menées dans le cadre des deux initiatives afin de veiller à ce qu'elles se renforcent mutuellement. Les recommandations issues de ces rencontres sont reprises dans le plan de travail proposé (annexe I). On trouvera un résumé des points abordés au cours de la rencontre du 4 mai 2006 à l'annexe II, dont les paragraphes 8 à 10, en particulier, exposent en détail la manière dont les deux initiatives sont coordonnées.

Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique

11. Le Bureau des affaires spatiales a participé à la quinzième réunion du secrétariat exécutif de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", tenue à Frascati (Italie), le 6 avril 2006. Le représentant du Bureau a, au nom du groupe spécial d'experts, fait une présentation aux membres du secrétariat exécutif sur ses activités et sur l'entité qu'il est proposé de créer comme un de ses programmes. Le secrétariat exécutif a indiqué que la coopération déjà établie avec le Bureau des affaires spatiales en tant qu'organisme coopérant à la Charte internationale se poursuivrait, et qu'il appartenait aux États Membres de l'ONU de décider d'accroître les capacités actuelles d'appui du Bureau.

Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'UNITAR

12. Depuis mars 2003, le Bureau des affaires spatiales a le statut d'organisme coopérant à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" qui lui permet d'assurer l'interface entre les organismes du système des Nations Unies et la Charte. UNOSAT permet, si nécessaire, de transformer les données d'images satellitaires fournies dans le cadre de la Charte en produits utilisables sur place par l'utilisateur final. Lors de la troisième rencontre à l'échelle du système des Nations Unies sur l'ONU et la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", tenue à Genève le 20 mars 2006, les organismes des Nations Unies représentés, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont réaffirmé leur satisfaction devant le travail réalisé conjointement par le Bureau des affaires spatiales et UNOSAT. Le représentant du Bureau a, au nom du groupe spécial d'experts, rencontré le représentant d'UNOSAT à Genève le 23 mars 2006, afin de définir et de mettre davantage à profit d'éventuelles synergies et activités communes pouvant être introduites dans le plan de travail de l'entité proposée. Les résultats de ces discussions figurent déjà dans le plan de travail (voir annexe I). La mise en place de l'entité envisagée s'appuiera sur les travaux utiles déjà réalisés conjointement par le Bureau des affaires spatiales et UNOSAT dans le domaine des interventions d'urgence, ce qui permettra de couvrir tous les domaines de la réduction des risques, ainsi que certains aspects des situations d'urgence complexes.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

13. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes œuvre à l'application du *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Collectivités résilientes face aux catastrophes* (A/CONF.206/6, chap. I, résolution I), adopté par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue à Kobé (Hyogo, Japon), et par l'Assemblée générale par sa résolution 60/195 du 22 décembre 2005. Le Cadre d'action de Hyogo, qui constitue la feuille de route internationale pour la réduction des risques de catastrophes au cours des dix prochaines années, repose sur un examen de fond des catastrophes et des mesures d'atténuation des catastrophes

des 10 dernières années. Il reconnaît qu'il est nécessaire d'encourager l'utilisation, l'application et l'accès dans des conditions abordables des technologies et services connexes récents en matière d'information, de communication et d'applications spatiales ainsi que des observations terrestres, afin de permettre la réduction des risques de catastrophes, notamment par la formation, et la mise en commun et la diffusion de l'information entre les différentes catégories d'utilisateurs. L'entité de coordination des moyens spatiaux pour la gestion des catastrophes proposée permettrait de satisfaire ce besoin. Le Bureau des affaires spatiales a, au nom du groupe spécial d'experts, rencontré à Genève, le 23 mars 2006, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et a été informé que ce dernier reconnaissait l'intérêt et l'importance de l'entité proposée, et qu'il attendait avec intérêt de collaborer avec elle à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.

Autres initiatives

14. Le groupe spécial d'experts a également tenu, par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales, des consultations avec les initiatives ci-après, afin de s'assurer que le plan de travail proposé prend en compte les objectifs fixés et les activités actuellement menées par chacune d'entre elles: la GMES, le Zentrum für satellitengestützte Kriseninformation (ZKI) du Centre aérospatial allemand (DLR), le projet RESPOND, le projet "Sentinel-Asia", animé notamment par l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale et l'Institut international de levés aériens et de sciences de la Terre, qui mène plusieurs initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des catastrophes en collaboration avec l'Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies.

III. Plan de travail proposé

15. L'Équipe sur la gestion des catastrophes créée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-quatrième session a mené une première étude visant à faire appréhender les contraintes qui existent pour maximiser l'utilisation des technologies spatiales au cours des différentes étapes du cycle de gestion des catastrophes. Cette étude a reconnu l'importance des technologies spatiales dans le domaine de la gestion des catastrophes et conclu qu'il existait des lacunes considérables dans tous les domaines de l'application des technologies spatiales à la gestion des catastrophes, notamment dans les domaines technique, opérationnel, éducatif, pédagogique et organisationnel, et que ces lacunes perdureraient si une approche globale, intégrée et coordonnée n'était pas adoptée. Elle a relevé que dans pratiquement tous les pays, les avantages de l'utilisation des technologies spatiales à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes étaient méconnus, en particulier parmi les responsables de la gestion des catastrophes et les organismes de protection civile.

16. En se fondant sur l'étude de l'Équipe sur la gestion des catastrophes, le groupe spécial d'experts a défini les besoins des entités concernées par la gestion des catastrophes et recensé les initiatives pertinentes de la communauté spatiale. Sur cette base, il a procédé à une analyse des lacunes à partir de laquelle une liste des fonctions essentielles de l'entité a été établie et proposée aux paragraphes 47 à 49 de l'étude qu'il a menée (A/AC.105/C.1/L.285). À la lumière des consultations avec

les représentants des initiatives énumérées au paragraphe 9 ci-dessus, le groupe spécial d'experts a actualisé la liste des activités que l'entité pourrait mettre en œuvre et établi un projet de plan de travail (voir annexe I).

17. Le plan de travail propose un descriptif de la mission de l'entité: "S'efforcer de garantir que tous les pays aient accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la totalité du cycle de la gestion des catastrophes et les exploitent." Il présente également toutes les activités proposées pour l'entité, réparties en trois principaux domaines: servir de point d'accès aux données spatiales pour l'appui à la gestion des catastrophes; être un trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale; et faciliter le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel.

18. Sur la base de ce projet de plan de travail, le groupe spécial d'experts a revu et actualisé son estimation des ressources nécessaires (A/AC.105/C.1/L.285, par. 70, 71, 84 et 85).

IV. Cadre proposé pour la mise en place de l'entité

19. Comme en avait convenu le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session, le Bureau des affaires spatiales a demandé à tous les États membres de communiquer officiellement les engagements qu'ils pourraient prendre pour fournir un appui à l'entité proposée. La Suisse et les États membres ci-après ont confirmé leur engagement ou indiqué qu'ils envisageaient d'en prendre, et ont été invités à une réunion tenue le 7 juin 2006 en vue d'harmoniser leurs offres d'appui pour en faire une seule proposition viable: Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Chine, Inde, Italie, Maroc, Nigéria, Roumanie et Turquie. À la réunion du groupe spécial d'experts tenue les 8 et 9 juin 2006, la Fédération de Russie a indiqué le niveau de l'appui qu'elle pourrait apporter pour la mise en place de l'entité.

20. Les offres d'appui comprenaient aussi bien des engagements fermes que des engagements non définitifs, portant sur la fourniture des locaux nécessaires, la mise à disposition d'experts et de personnel administratif, l'appui aux activités de renforcement des capacités et de soutien technique, la création de liens permettant de profiter des activités pertinentes en cours, la mise à disposition de données satellites, ou le versement de contributions en espèces.

21. L'entité devrait se présenter sous la forme d'un programme du Bureau des affaires spatiales et relever du Directeur du Bureau. Elle constituerait un réseau ouvert de fournisseurs d'appui. Ses activités seront planifiées et réalisées de manière coordonnée, grâce, dans un premier temps, aux engagements pris par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine, qui fourniront des locaux, des experts, du personnel administratif et des contributions en espèces.

22. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales sera chargé de la gestion et de la supervision générales de l'entité, qui aura un bureau à Beijing et un à Bonn (Allemagne). Les activités décrites plus haut et à l'annexe I seront réalisées conformément au cadre proposé pour la mise en place de l'entité à l'annexe III, par le personnel affecté aux bureaux de Beijing et de Bonn ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales à Vienne.

23. Eu égard à la promesse de soutien faite par le Gouvernement suisse, il sera dûment tenu compte de la possibilité d'ouvrir à Genève un bureau de liaison qui contribuera à intégrer les activités de l'entité aux opérations humanitaires et à diffuser des informations sur ces activités.

24. Vu le nombre d'engagements pris en faveur de la réalisation de ses activités, l'entité devrait recourir à l'appui d'un réseau ouvert de partenaires, qui lui permettrait de capitaliser l'expérience et les capacités importantes offertes par de nombreux États Membres. Les centres d'expertise régionaux et nationaux auraient ainsi un rôle important à jouer dans leurs régions respectives.

25. Le Bureau des affaires spatiales devrait mettre au point, pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009, un plan de travail détaillé dans le cadre proposé à l'annexe III, en tenant compte de tous les engagements reçus, en consultation avec les représentants des États qui ont pris ou qui prendront des engagements et avec ceux d'autres États ayant fait part de leur souhait de participer à l'élaboration du plan.

V. Recommandations au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

26. À la demande du Sous-Comité scientifique et technique, le groupe spécial d'experts s'est réuni les 8 et 9 juin 2006 pour établir son rapport final au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui comprend un plan de mise en œuvre se fondant sur les engagements reçus, et pour proposer un nom à donner à l'entité. La réunion était coprésidée par les représentants de la Fédération de Russie, de l'Inde et de l'Indonésie.

27. Le groupe spécial d'experts a envisagé plusieurs noms pour l'entité et recommandé le suivant: Plate-forme des Nations Unies de données spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (SPIDER).

28. Le groupe spécial d'experts a recommandé au Comité de mettre en place l'entité proposée, le 1^{er} janvier 2007, sous la forme d'un programme du Bureau des affaires spatiales qui, en servant de point d'accès aux données spatiales pour l'appui à la gestion des catastrophes, de trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale, et de facilitateur du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel, contribuerait à garantir que tous les États aient accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la totalité du cycle de la gestion des catastrophes et les exploitent.

29. L'entité fonctionnerait avec l'appui d'un réseau ouvert de partenaires et grâce aux contributions apportées par de nombreux États membres, ce qui permettrait aux centres régionaux et nationaux de jouer un rôle important dans leurs régions respectives.

30. Le groupe spécial d'experts a recommandé au Bureau des affaires spatiales de mettre au point, pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009, un plan de travail détaillé en tenant compte des engagements reçus, en consultation avec les représentants des États qui ont pris ou qui prendront des engagements et avec ceux d'autres États ayant fait part de leur souhait de participer à l'élaboration du plan.

31. Le groupe spécial d'experts a recommandé que soit créé un comité consultatif comme proposé aux paragraphes 73 et 74 de son étude (A/AC.105/C.1/L.285), et que le Bureau des affaires spatiales se mette en rapport avec les États Membres, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité pour nommer les experts qui y siègeraient. Le comité consultatif devrait se réunir pour la première fois en marge de la quarante-quatrième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2007, afin d'examiner le plan de travail proposé pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009, d'établir une liste d'institutions qui pourraient être invitées à prendre part au forum d'appui présenté au paragraphe 75 de son étude (A/AC.105/C.1/L.285), et de formuler des recommandations quant aux étapes suivantes.

32. Le groupe spécial d'experts a recommandé que le Bureau des affaires spatiales continue à obtenir d'autres contributions aussi bien en nature que financières et que, pour ce faire, il renvoie de nouveau à tous les États membres, d'ici au 30 juillet 2006, un courrier présentant le projet de mise en place de l'entité et ses avantages potentiels, ainsi que les possibilités de coopération, et leur demandant de faire savoir ou de confirmer quels engagements ils pourraient prendre en faveur de cette entité suffisamment tôt pour qu'il puisse en être tenu compte lors de l'établissement du plan de travail détaillé pour 2007 et pour l'exercice biennal 2008-2009.

Annexe I

Plan de travail proposé

Exposé de la mission: s'employer à garantir que tous les pays ont accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la totalité du cycle de gestion des catastrophes et les exploitent.

1. Un point d'accès aux données spatiales pour l'appui à la gestion des catastrophes

<i>Activité proposée</i>	<i>Description</i>	<i>Coordination</i>
Compilation systématique des informations pertinentes et faire en sorte que les informations soient facilement accessibles à tous les utilisateurs finals intéressés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.	<p>L'une des principales activités sera de faire en sorte que l'entité ait en un endroit, à la disposition de toute personne intéressée, toutes les informations sur la manière d'accéder aux solutions faisant appel aux techniques spatiales et de les exploiter à des fins de réduction des risques et de gestion des catastrophes, y compris toutes les informations concernant les initiatives régionales et internationales en cours et prévues, les études de cas et les meilleures pratiques, l'accès aux données archivées existantes sur l'étude des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe, les activités de promotion correspondantes et les possibilités de renforcement des capacités, ainsi que les liens vers tous les sites Web pertinents. Ces informations seront présentées sur un portail Internet et diffusées dans des bulletins électroniques et des listes de discussion.</p> <p>Les catastrophes exigeant une intervention immédiate, il sera mis en place une permanence téléphonique accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, qui permettra à tout utilisateur final intéressé d'obtenir immédiatement des informations.</p>	<p>Cette activité rassemblera en un même lieu des informations qui aideront les utilisateurs finals à comprendre quels sont les produits disponibles et comment y accéder, y compris des informations sur les données et produits qui seront rendus publics par l'intermédiaire du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), du projet "Sentinel Asia", de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du programme UNOSAT et d'autres initiatives en cours.</p> <p>L'idée principale du plan décennal de mise en œuvre du GEOSS dans le domaine de la gestion des catastrophes, domaine dans lequel la société profiterait de l'existence d'un tel système, est d'intensifier encore la coordination entre les systèmes d'observation à couverture mondiale afin d'améliorer les procédures d'alerte, d'intervention et de relèvement en cas de catastrophe, et de contribuer à l'élaboration de produits d'information qui permettent de réduire les catastrophes et d'en atténuer les effets. Le GEOSS offrira un cadre de collaboration qui permettra d'échanger et d'exploiter efficacement des données et favorisera la continuité des opérations de tous les systèmes essentiels. Actuellement, rares sont les besoins en matière de données d'observation pour la gestion des principaux risques auxquels il est répondu de manière adéquate à l'échelle mondiale; le GEOSS vise donc à garantir que les données et produits pertinents seront générés et reçus en temps voulu, l'accent étant placé uniquement sur les catastrophes naturelles et technologiques.</p> <p>L'entité internationale de coordination spatiale pour la gestion des catastrophes (DMISCO) qu'il est proposé de mettre en place contribuera de deux manières: premièrement, elle aidera à diffuser largement auprès des entités concernées par la gestion des catastrophes les données et informations disponibles rassemblées par le GEOSS; deuxièmement, elle donnera au GEOSS</p>

Activité proposée	Description	Coordination
Activités de sensibilisation et de promotion	<p>L'entité mènera des activités de sensibilisation et de promotion afin de mieux faire comprendre l'intérêt que présentent les solutions faisant appel aux techniques spatiales dans les domaines de la réduction des risques et de la gestion des catastrophes. Les campagnes organisées périodiquement se concentreront sur certains groupes d'intérêt tels que les associations de protection civile, les organismes de financement, les écoliers et les médias.</p> <p>Autres activités: faire en sorte que des intervenants participent aux conférences et réunions organisées sur ce thème et promouvoir la tenue d'ateliers régionaux.</p>	<p>un avis sur les besoins de ces entités. L'une de ses missions pour 2006 (DI-06-01), par exemple, consistera à créer un fonds d'images archivées des zones côtières sujettes aux tsunamis. L'entité contribuera à garantir que les institutions concernées qui opèrent dans les zones sujettes aux catastrophes connaissent l'existence de ce fonds et puissent y accéder et en exploiter les images.</p> <p>En outre, elle facilitera l'accès à toutes les informations et sera facilement disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre immédiatement aux besoins individuels.</p> <p>L'entité mènera des activités de sensibilisation et de promotion en coordination avec les groupes d'intérêt qu'elle aura recensés. Elle participera en outre, au besoin et dans la limite des ressources disponibles, aux réunions tenues dans ce domaine et assurera la promotion d'ateliers et de colloques régionaux visant à informer les utilisateurs finals des solutions disponibles faisant appel aux techniques spatiales et à leur donner les moyens de les utiliser aux différents stades du cycle de gestion des catastrophes, en particulier pour réduire les risques et faire face à des situations d'urgence complexes, telles celles qui résultent d'une guerre civile et les situations d'urgence humanitaire.</p> <p>L'entité sensibilisera en outre les responsables de la gestion des catastrophes à la nécessité de préparer des plans d'utilisation des communications satellite à l'appui de la prévention des catastrophes et des opérations de secours, et de renforcer l'application de la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe^a.</p> <p>L'entité tiendra à jour une base de profils de pays et appuiera la réalisation d'études de vulnérabilité aux plans régional/sous-régional (au plan national, les études seront réalisées par chaque pays). Les profils comprendront des informations sur les capacités spatiales des pays, leur cadre de gestion des catastrophes et d'autres capacités disponibles dans les milieux intellectuels et universitaires et le secteur privé. Ces profils de pays seront établis en coordination avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.</p>
Élaboration de profils régionaux et de pays	<p>Appuyer l'élaboration et la compilation d'informations sur les risques, par pays et par type de catastrophe (profils de pays), et la réalisation d'études régionales et sous-régionales de vulnérabilité.</p>	<p>L'entité tiendra à jour une base de profils de pays et appuiera la réalisation d'études de vulnérabilité aux plans régional/sous-régional (au plan national, les études seront réalisées par chaque pays). Les profils comprendront des informations sur les capacités spatiales des pays, leur cadre de gestion des catastrophes et d'autres capacités disponibles dans les milieux intellectuels et universitaires et le secteur privé. Ces profils de pays seront établis en coordination avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.</p>

^a Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2296, n° 40906.

2. Un trait d'union entre les responsables de la gestion des catastrophes et la communauté spatiale

<i>Activité proposée</i>	<i>Description</i>	<i>Coordination</i>
Création de réseaux de praticiens	<p>Deux des piliers d'une stratégie efficace consistent à mettre à disposition des informations et à fournir un cadre permettant de rapprocher les initiatives en cours et prévues. Le troisième consiste à rapprocher l'utilisateur final et le prestataire de solutions faisant appel aux techniques spatiales. Cet objectif peut être atteint en créant des "réseaux de praticiens", terme qui renvoie au processus d'apprentissage social qui se met en place lorsque des personnes qui ont un intérêt commun pour un thème ou un problème collaborent pendant une période prolongée pour échanger des idées, trouver des solutions et innover. Les réseaux de praticiens exploitent les possibilités qu'offre la société de l'information et utilisent Internet comme support pour rassembler ce qui est essentiellement une communauté virtuelle.</p>	<p>Dans le cadre de son Comité interface utilisateur, le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) s'emploie, en créant des réseaux de praticiens, à inciter les utilisateurs à entreprendre des activités dans les neuf domaines qui présentent un avantage pour la société. Cela permettra au Groupe de travail sur l'observation de la Terre (GEO) de répondre aux besoins et préoccupations d'un large éventail de groupes d'utilisateurs de pays en développement et de pays développés sur divers points et dans diverses disciplines, de faire participer les utilisateurs des producteurs de données et d'informations aux bénéficiaires finals, et de favoriser la création de liens et de partenariats entre les réseaux de praticiens établis et les nouveaux groupes ou organisations qui souhaitent collaborer. L'entité coopérera avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour créer de nouveaux réseaux reliés au Comité interface utilisateur.</p> <p>L'entité travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre pour s'assurer que les réseaux de praticiens qu'elle a créés ne font pas double emploi, et vice-versa. Elle concentrera en particulier ses travaux sur les utilisateurs finals pour veiller à ce qu'ils participent activement aux réseaux de praticiens établis, y contribuent et en tirent profit. Cela permettra d'intégrer les besoins des utilisateurs finals au processus du Groupe de travail sur l'observation de la Terre.</p> <p>En outre, l'entité favorisera également la création de réseaux de praticiens pouvant contribuer à diffuser et à accroître l'utilisation des communications par satellite dans le cycle de gestion des catastrophes.</p>
Gestion et transfert des connaissances	<p>Cette activité aidera à recenser et à rassembler les connaissances, le savoir-faire, les compétences spécialisées et les meilleures pratiques, l'accent étant placé sur l'obtention d'un capital de savoir et sur sa communication à tous les utilisateurs finals. L'expérience accumulée par un utilisateur final peut être consignée et partagée avec tous les utilisateurs finals intéressés. La conception de cette base de connaissances permettra également de préciser les besoins des utilisateurs et de définir les meilleures pratiques.</p> <p>La mise en place d'un service d'information sur Internet et la création de réseaux de praticiens auront des retombées positives sur la gestion et</p>	<p>Le Groupe de travail sur l'observation de la Terre et le groupe spécial d'experts ont tous les deux estimé que la gestion et le transfert des connaissances étaient une activité essentielle. Le Groupe de travail s'acquitte actuellement, dans ce domaine, d'une mission spécifique: "Lancer un programme de transfert des connaissances vers les pays en développement pour que ces derniers disposent des moyens voulus pour utiliser les données issues de l'observation de la Terre à des fins de gestion des catastrophes" (DI-06-12). En raison du nombre très élevé d'utilisateurs finals qui pourraient tirer profit de ces connaissances et de la nécessité de coordonner les activités dans ce domaine, le Bureau des affaires spatiales codirige</p>

Activité proposée	Description	Coordination
Création d'une plate-forme favorisant les alliances	<p>L'un des principaux aspects qu'ont souligné les experts est que l'organisation proposée doit être considérée comme une plate-forme favorisant les alliances entre initiatives et mécanismes internationaux (dans le domaine des techniques spatiales et de la gestion des catastrophes). L'accent doit être placé sur la coordination et l'interaction avec les autorités nationales compétentes, les institutions scientifiques, les organisations qui mettent en œuvre et/ou fournissent des solutions spatiales, les acteurs qui interviennent dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et de la protection civile et la communauté spatiale pour créer ainsi de synergies et éviter les chevauchements d'activités. C'est ce qu'on appelle une coordination verticale.</p> <p>La plate forme travaille également en étroite consultation avec d'autres initiatives en cours ou prévues, notamment la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", le projet RESPOND, les centres de services de la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES) proposés et le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), et exploite les possibilités qui existent au profit des pays en développement. C'est ce qu'on appelle une coopération horizontale.</p> <p>Cette coordination facilitera directement la mise en œuvre des programmes et initiatives internationaux. Elle facilitera en outre la coordination des activités que les organismes</p>	<p>cette mission pour éviter les chevauchements d'activités et optimiser les résultats issus des ressources dont disposent le Groupe de travail et l'entité.</p> <p>Autre exemple: la mission DI-06-09, qui contribuera à développer l'utilisation des satellites géostationnaires météorologiques pour la gestion des risques non météorologiques en favorisant l'utilisation de ce type de satellites dans les pays en développement aux fins de la surveillance des activités volcaniques et des risques d'incendie. L'entité contribuera à orienter les solutions spatiales vers les institutions de pays en développement.</p> <p>L'entité concentrera en outre ses activités sur la gestion et le transfert des connaissances dans le domaine des communications par satellite et des autres techniques spatiales (par exemple, les applications du Système mondial de navigation par satellite). Elle veillera également à ce que le transfert des connaissances soit bidirectionnel, les informations concernant les besoins des utilisateurs et les meilleures pratiques remontant vers les fournisseurs de solutions spatiales.</p> <p>Le groupe spécial d'experts a estimé qu'il était nécessaire d'avoir une coordination tant verticale qu'horizontale. Le Groupe de travail sur l'observation de la Terre a estimé, quant à lui, qu'il importait d'exploiter les possibilités existantes et de renforcer le rôle d'initiatives telles que la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" et la GMES.</p> <p>De nouvelles initiatives sont prévues, notamment "Sentinel Asia" et "Emergesat". Une plate-forme qui contribuerait à renforcer le dialogue entre toutes les initiatives en cours et prévues permettrait d'optimiser les résultats. Le Groupe de travail sur l'observation de la Terre a recensé, pour 2006, plusieurs missions qui contribueront à renforcer les initiatives existantes, notamment la mission DI-06-10, qui vise à amorcer et à alimenter le dialogue entre le Groupe de travail, le Conseil d'administration de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" et les organismes des Nations Unies concernés pour étendre la portée et le mandat de la Charte, et la mission DI-06-11, qui vise à étudier la possibilité d'élaborer une charte internationale sur les systèmes de télécommunications et les catastrophes en s'inspirant de la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures".</p> <p>Le Bureau des affaires spatiales est, depuis mars 2003, un organisme coopérant à la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures". Parce qu'il importe que tous les pays en développement aient accès à la Charte</p>

<i>Activité proposée</i>	<i>Description</i>	<i>Coordination</i>
	des Nations Unies mènent dans le domaine des interventions humanitaires et d'urgence, ainsi que la coordination avec les activités de réduction des risques et de gestion des catastrophes.	(actuellement, plus de 80 % des pays n'ont y pas accès), il a proposé de participer à la mission DI-06-10, que dirige le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre. Il travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies (UNOSAT, OCHA, HCR, PAM, PNUE) pour que la Charte soit accessible dans les situations d'urgence complexes et à tous les pays en développement.

3. Facilitateur du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel

<i>Activité proposée</i>	<i>Description</i>	<i>Coordination</i>
Mise en œuvre d'activités recensées par les centres nationaux de liaison	Contribuer à mettre en œuvre des activités et des projets de réduction des risques et d'intervention d'urgence définis en concertation avec les centres nationaux de liaison désignés.	Chaque pays sera invité à désigner un ou plusieurs centres nationaux de liaison qui travailleront en étroite collaboration avec l'entité pour planifier et définir les politiques de réduction des risques et de gestion des catastrophes au plan national en incorporant les techniques spatiales. L'entité aidera à définir les activités en question et rapprochera les partenaires potentiels, y compris les organismes d'exécution. Plusieurs initiatives en cours pourraient favoriser la mise en œuvre de solutions utilisant les techniques spatiales, notamment le Groupe d'analyse des informations sur les catastrophes (DIAG), initiative de l'Institut international de levés aériens et de sciences de la Terre (ITC), qui vise à appuyer les organisations de pays en développement en leur prêtant assistance dans les domaines de la collecte, de la gestion, de l'analyse et de la diffusion d'informations spatiales après des catastrophes majeures. En outre, UNOSAT contribuera, en s'inspirant des connaissances spécialisées acquises dans l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, à la mise en œuvre d'activités déterminées.
Appui au renforcement des capacités	L'application de nouvelles technologies n'est possible que si les experts ont suivi la formation voulue. L'entité contribuera à renforcer les capacités, notamment en aidant à définir un programme en collaboration avec les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et avec d'autres centres d'excellence spécialisés dans la formation des utilisateurs finals.	Il faut impérativement renforcer les capacités et les mécanismes institutionnels à tous les niveaux si l'on veut que les organisations et les individus puissent utiliser efficacement les services spatiaux pour se préparer aux catastrophes, intervenir et entreprendre des activités de relèvement. Le Bureau des affaires spatiales joue un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités des pays en développement grâce à la mise en place de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales au sein d'établissements de recherche ou d'enseignement

<i>Activité proposée</i>	<i>Description</i>	<i>Coordination</i>
Contribuer à la planification de la gestion des catastrophes et à l'élaboration de politiques nationales dans ce domaine	Contribuer, à la demande des institutions nationales compétentes, à la planification de la gestion des catastrophes et à l'élaboration de politiques en la matière du point de vue de l'application des techniques spatiales, et contribuer à mettre en relation l'évaluation des risques et les stratégies de développement économique qui visent à réduire la pauvreté. Cette activité sera menée en étroite coordination avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour l'application du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 et les bureaux extérieurs du PNUD.	<p>supérieur des diverses régions relevant des commissions économiques régionales des Nations Unies. De même, le Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux au Nigéria et le Centre régional pour la cartographie des ressources pour le développement au Kenya participent au renforcement des capacités en Afrique. En outre, le Bureau des affaires spatiales et l'Université des Nations Unies travaillent avec l'Institut international de levés aériens et de sciences de la Terre (ITC) afin de promouvoir le renforcement des capacités d'utilisation de la géo-information pour la gestion des catastrophes.</p> <p>L'entité s'inspirera de ces initiatives pour renforcer les capacités partout dans le monde, en coordination avec les activités menées par le GEOSS, l'ITC, UNOSAT et d'autres organismes.</p> <p>Les objectifs stratégiques du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015, que dirige la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, sont les suivants: intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification et les politiques de développement durable; développement et renforcement des institutions, des mécanismes et des capacités pour une meilleure résilience face aux risques; et incorporation systématique de la réduction des risques dans la mise en œuvre des programmes de préparation aux situations d'urgence, d'intervention et de relèvement. Dans ce contexte, les techniques spatiales sont reconnues comme étant des techniques efficaces. L'entité mènera ses travaux en coordination avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et les bureaux extérieurs du PNUD pour faire en sorte que les techniques spatiales soient prises en compte de manière adéquate dans la planification et les politiques nationales de gestion des catastrophes et dans la mise en œuvre des programmes et des activités.</p>

Annexe II

Procès-verbal de la réunion tenue entre le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre et le Bureau des affaires spatiales

Participants: José Achache, Directeur, secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre; Sergio Camacho, Directeur du Bureau des affaires spatiales; David Stevens, Bureau des affaires spatiales; Qais Sultan, Bureau des affaires spatiales

Date: 4 mai 2006

Lieu: Office des Nations Unies à Vienne

Coordination entre l'entité et le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre

1. Le Bureau des affaires spatiales a présenté un bref aperçu des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de sa composition et des travaux réalisés par son Sous-Comité scientifique et technique à sa session de février 2006.
2. Le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre a présenté un bref aperçu des travaux du Groupe, de sa composition et des travaux menés par son Comité exécutif à sa réunion du 11 avril 2006.
3. Les deux secrétariats ont convenu qu'il importait de préciser les questions sous-jacentes et la marche à suivre pour exploiter les techniques spatiales à des fins de prévention et de réduction des catastrophes, d'intervention et de redressement.
4. Le Bureau des affaires spatiales a rappelé que le groupe spécial d'experts du Sous-Comité scientifique et technique avait présenté au Sous-Comité son étude sur la possibilité de créer une entité internationale pour assurer la coordination et fournir les moyens d'une optimisation réaliste de l'efficacité des services spatiaux pour les besoins de la gestion des catastrophes (voir A/AC.105/C.1/L.285). Le Sous-Comité avait prié le groupe spécial d'experts de consulter, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, le secrétariat du Groupe de travail sur l'observation de la Terre pour s'accorder sur la répartition des tâches et sur la manière dont l'entité proposée pourrait contribuer à atteindre les objectifs du GEOSS tout en utilisant davantage les techniques spatiales à des fins de gestion des catastrophes, en particulier dans les pays en développement. Les résultats seraient présentés pour examen au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa quarante-neuvième session, en 2006.
5. Le Bureau des affaires spatiales a présenté un aperçu des activités prévues pour l'entité proposée et a examiné les activités qui pourraient être effectuées de concert avec le GEOSS. Le Bureau, qui contribue déjà au GEOSS en tant que codirecteur de la mission DI-06-12, participe également à la mission DI-06-10.
6. Le Bureau a souligné que les propositions du groupe spécial d'experts permettraient d'accroître les ressources dont il dispose pour agir de manière coordonnée et garantir que "tous les pays aient accès à toutes les données spatiales destinées à appuyer la totalité du cycle de gestion des catastrophes et les

exploitent”. L’entité serait mise en œuvre en tant que programme du Bureau des affaires spatiales. Les activités seraient conçues sous la direction du Directeur du Bureau en tant que plate-forme favorisant les alliances.

7. Le Bureau des affaires spatiales a présenté une liste d’activités prévues et a indiqué que cette liste résultait d’une analyse des lacunes réalisée par le groupe spécial d’experts et contenue dans le rapport présenté au Sous-comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session.

8. Le secrétariat du Groupe de travail sur l’observation de la Terre et le Bureau des affaires spatiales ont en outre examiné comment le GEOSS et l’entité proposée pourraient tirer mutuellement profit des travaux menés dans le cadre de chaque initiative. L’entité aiderait à diffuser largement auprès des entités concernées par la gestion des catastrophes les données et informations disponibles rassemblées dans le cadre du GEOSS. Elle fournirait en outre au GEOSS un avis sur les besoins des responsables de la gestion des catastrophes. Elle jouerait également un rôle clef dans le renforcement des capacités, aiderait à évaluer les besoins des institutions dans ce domaine et offrirait un cadre permettant d’améliorer la coordination dans ce domaine.

9. Le GEOSS jouerait un rôle pilote pour ce qui est de garantir la production et l’accessibilité des données; l’entité, quant à elle, veillerait à informer les entités concernées par la gestion des catastrophes des données disponibles et ferait en sorte qu’elles disposent des moyens permettant de les exploiter. Le GEOSS assurerait la coordination des diverses initiatives qui rendent les données accessibles, tandis que l’entité y contribuerait en connaissant les besoins des utilisateurs finals. L’entité coordonnerait en outre l’utilisation des techniques spatiales qui ne relèvent pas du mandat du GEOSS (par exemple, le recours aux communications par satellite à des fins d’intervention d’urgence).

10. Le secrétariat du Groupe de travail sur l’observation de la Terre a fait quelques observations précieuses sur le projet de plan de travail de l’entité, y compris sur la nécessité de regrouper les activités dans trois missions clairement définies, plutôt que dans les neuf domaines actuellement recensés.

11. Le Bureau des affaires spatiales adresserait au secrétariat du Groupe de travail sur l’observation de la Terre une lettre l’invitant à participer à la quarante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique en 2006 et à y faire une communication. Le Bureau lui transmettrait en outre l’ordre du jour provisoire de la session.

Annexe III

Cadre d'exécution proposé

Désignation de la direction et de la responsabilité des activités et de la coordination des travaux mis au point grâce aux ressources mises à disposition par l'entité, y compris des ressources qui seront allouées par les fournisseurs d'appui présents et futurs.

Beijing

Sensibilisation

Élaboration de profils régionaux et de pays

Interface avec les centres nationaux de liaison

Contribution à la planification de la gestion des catastrophes et à l'élaboration de politiques nationales dans ce domaine

Bonn

Compilation d'informations et tenue de la base de données

Faire en sorte que les données soient accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Création de réseaux de praticiens

Gestion et transfert des connaissances

Création d'une plate-forme d'information et de communication favorisant les alliances

Vienne

Activités d'information

Appui au renforcement des capacités
